

Eglises :

Les églises reconnues par le canton sont sous la responsabilité des communes pour leur exploitation et leur entretien. La commune de Rolle possède le temple protestant et est le siège de l'église de la paroisse catholique de Rolle et environs.

La gestion du temple revient à la commune, mais les cultes et ce qui s'y passe sont du ressort de la paroisse qui couvre dix communes qui, pour certaines d'entre elles, possèdent également un temple. Les paroisses protestantes vivent un moment charnière avec un processus de fusion entre elles qui devrait aboutir en 2029. Cela interpelle les communes tant pour l'usage des temples que pour les services et accompagnements que fournissent les officiants. En tant que délégué, j'ai pu participer à diverses assemblée de paroisse et faire valoir la position communale.

Pour ce qui est de l'église catholique de Rolle, elle est propriété de la paroisse catholique mais son entretien revient à l'association intercommunale dont Rolle tient la présidence. Un dialogue et un travail important s'est établi entre l'association et les communes au sujet de la rénovation de l'église. Les premières études ont été lancées. Le projet de rénovation nécessitera des fonds importants et l'implication de toutes les communes de l'association. C'est un travail passionnant que je me réjouis de pouvoir poursuivre.